

Sophie Piron

2009/01/01

⋮ Grammaire ⋮ Histoire de la grammaire

La grammaire du français au XIXe siècle – 1re partie

La grammaire au fil des siècles

Cet article est le cinquième d'une série consacrée aux grammaires françaises à travers les siècles. Il s'agit de la première partie portant sur les grammaires du XIX^e siècle.

Introduction

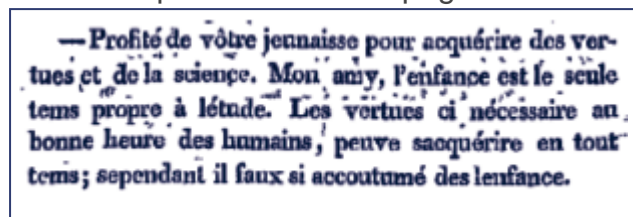
Dans notre article précédent, consacré au XVIII^e siècle, nous avons exposé les propositions avancées par la grammaire générale et les analyses entérinées par la grammaire scolaire, qui faisait ses débuts à cette époque. Nous avons montré, entre autres, que le participe restait dans les ouvrages de la veine scolaire une partie du discours à part entière, et ce, malgré les remises en question de la grammaire générale. Cette catégorie de mot voit alors son importance s'amplifier à cause, d'une part, de l'analyse logique qui se met en place et, d'autre part, des questions entourant son accord. En effet, l'accord du participe passé devient un incontournable, mais surtout un problème de norme encore entouré de flou. La grammaire, scolaire en particulier, y consacre de plus en plus de pages. Le domaine de l'orthographe, notamment la distinction entre les homophones,

devient un passage clé des ouvrages destinés à un public d'apprenants. Nous avons vu quels modèles d'analyse grammaticale s'étaient mis en place précédemment. Les notions de régime et de complément, au XVII^e siècle, se précisent. Les questions pour trouver le complément direct, le complément indirect et le sujet font leur apparition dans les ouvrages d'inspiration scolaire, comme ceux de Restaut (1732) et de Lhomond (1780). Les compléments se définissent désormais clairement sur deux plans, le plan formel ou grammatical et le plan logique ou sémantique. C'est dans la perspective d'analyse sémantique qu'ils foisonnent, comme le précise Beauzée (1767). Il y aura donc, dans ce domaine, autant de types de compléments qu'il y a de sens possibles. C'est ainsi que le XVIII^e siècle aura raffiné l'héritage de Port-Royal. En effet, toute analyse peut désormais être pratiquée sur deux plans, qui permettent de jeter un regard différent sur la matière linguistique : d'un côté, une analyse grammaticale, et de l'autre, une analyse logique. Dans les articles consacrés à la grammaire au XIX^e siècle, nous verrons que ce siècle, celui de la grammaire scolaire par excellence, a échafaudé un système d'analyse à partir des réflexions menées auparavant. Nous verrons également que se développent une grammaire orientée vers la norme (orthographique, morphologique et syntaxique) et un ensemble d'outils grammaticaux pour son étude. Dans le présent article, nous verrons quels exercices ont été mis sur pied pour aborder l'orthographe grammaticale et lexicale. Nous verrons ensuite que l'intérêt pour la norme tient une place importante dans la réflexion grammaticale de l'époque, au point que des ouvrages spécialisés inondent le marché. Nous verrons enfin que le verbe occupe une place de choix dans l'étude normative et que des traités y sont consacrés.

La cacographie

L'expansion du secteur tertiaire au XIX^e siècle a un impact sur les connaissances désormais nécessaires à l'insertion dans une société en phase de modernisation. Savoir écrire devient, peu à peu, une compétence à développer. Elle le sera dans le cadre scolaire. Ainsi, le secteur de la formation primaire montre très tôt un intérêt accru envers l'orthographe. Un type d'exercices, déjà inventé au XVIII^e siècle et en vogue en Angleterre, fait une entrée remarquée dans les écoles de France en 1803 ; il s'agit de l'exercice de cacographie. La cacographie, du grec ????? (mauvais) et ??????? (écrire), se définit comme « une méthode consistant à enseigner la grammaire et l'orthographe au moyen de phrases et de mots écrits incorrectement et qu'on charge

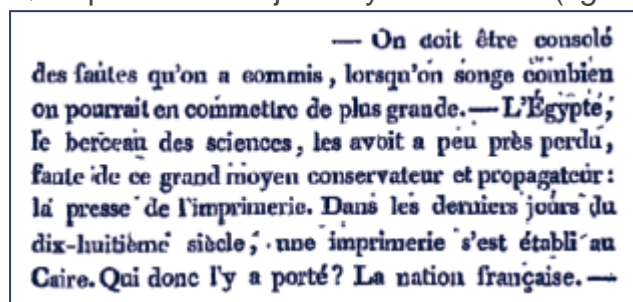
l'élève de corriger » (*Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1887, première partie, tome 1, article « cacographie », p. 301). Le premier véritable manuel de cacographie est celui de Boinvilliers, *Cacographie* (1803), dont le titre complet est explicite : *Cacographie ou recueil de phrases, dans lesquelles on a violé à dessein l'orthographe des mots, les règles des participes, et les lois de la ponctuation, afin que les étudiants et les gens du monde, en corrigeant avec soin ces fautes, ces omissions volontaires, parviennent à écrire selon les règles de l'orthographe et de la ponctuation*. Le succès est important, car la méthode assouvit une demande de l'école. Ce genre d'ouvrage se multiplie chez les éditeurs, les auteurs s'adonnant à cette pratique défilent : Le Tellier, Lequien, Munier, Cocquempot, Fouré, Marchal, Nicolas, Vitrey, Vitrey, Bonnaire, Salive, etc. La méthode présente, à ses débuts, des phrases dont l'orthographe est profondément malmenée. En plus d'être nombreuses, les déformations sont aléatoires, soumettant aux jeunes élèves quantités d'erreurs et d'incongruités qu'il leur faut apprendre à corriger (*figure 1*). Ainsi, dans cette perspective, l'apprentissage de l'orthographe est fondé sur l'erreur. Tout manuel de cacographie est publié avec un corrigé : les phrases y sont bien orthographiées, mais aucune explication n'accompagne la correction.



— Profité de votre jeunesse pour acquérir des vertues et de la science. Mon amy, l'enfance est le seules temps propre à l'étude. Les vertues si nécessaire au bonne heure des humains, peuvent acquérir en tout temps; cependant il faut si accoutumé de l'enfance.

Figure 1 Boinvilliers (1803, édition de 1813), *Cacographie*, p. 2.

Ces exercices orthographiques touchent d'abord l'orthographe d'usage, mais aussi l'orthographe grammaticale et la ponctuation. Les phénomènes d'accord sont en fait représentés majoritairement par les problèmes qu'engendre le participe passé. Quelques cas d'adjectifs y sont mêlés (*figure 2*).



— On doit être consolé des fautes qu'on a sommis, lorsqu'on songe combien on pourrait en commettre de plus grande. — L'Égypte, le berceau des sciences, les avoit à peu près perdu, faite de ce grand moyen conservateur et propagateur : la presse de l'imprimerie. Dans les derniers jours du dix-huitième siècle, une imprimerie s'est établi au Cairo. Qui donc l'y a porté? La nation française. —

Figure 2 Boinvilliers (1803, édition de 1813), *Cacographie*, p. 39.

La cacographie fonde l'apprentissage de l'orthographe, au moins jusque dans les années 1840 (Chervel, 2006). Cette vogue a cependant ses détracteurs et s'attire, dès ses débuts, les foudres d'un certain nombre de pédagogues dénonçant soit l'absence de choix dans le type et le nombre de fautes présentées (fautes tous azimuts), soit les ravages pédagogiques que peut provoquer ce genre d'exercice. Dans la foulée des critiques, la cacographie subit quelques réaménagements à partir des années 1820. La formule améliorée cible davantage le type d'erreurs dans les phrases à corriger et en réduit le nombre. L'aura et l'engouement persistent jusqu'en 1840, moment où l'Instruction publique désavoue peu à peu l'exercice, ce qui n'empêchera pas la cacographie d'être encore pratiquée. Mais l'heure de gloire est passée, et la réforme pédagogique des années 1880 met définitivement fin à cette pratique en parlant de « malencontreuse invention » (*Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1887, première partie, tome 1, article « cacographie », p. 301) et en la reléguant aux erreurs du passé. La cacographie sera remplacée par l'exercice de dictée avec ou sans indications. Celles-ci consistent à proposer en italique les mots sur lesquels il faut porter une attention particulière (cas d'accent circonflexe, de cédille, d'adjectif à accorder, de participe présent à laisser invariable, etc.), mais aussi certains verbes à conjuguer, certains auxiliaires à choisir. Ce type de dictée provient très directement de l'exercice de cacographie, puisque les mots en italique sont orthographiés de la manière la plus neutre possible : absence d'accord, d'accent, etc. (figure 3).

**L'ouragan redouble de rage ; il creuse jusqu'aux fondements *même* de la terre, et *répan-*
dre (ind.) dans le ciel les sables *brulant* du désert. *Enseveli*
dans un atmosphère *embrasé*, le guide échappe à ma vue. Soudain, j'entends son cri, je vole à sa voix : l'infortuné, foudroyé par le vent de feu, *avait, était*, tombé mort sur l'arène *brulant*.**

Figure 3 Poitevin (1865), *Cours de dictées*, p. 37.

La norme

La première moitié du XIX^e siècle connaît quelques grammaires majeures qui constituent des références pour le public cultivé. Parmi celles-ci, on retient celle de Girault-Duvivier (1811), *Grammaire des grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, celle des Bescherelle aîné et jeune et Litais de Gaux (1834), *Grammaire nationale*, et celle de Landais (1835), *Grammaire générale des grammaires françaises*.

Ces ouvrages de référence cherchent à synthétiser le savoir grammatical en s'appuyant sur les ouvrages du siècle précédent. Ils en diluent la réflexion philosophique fondatrice et retiennent essentiellement l'ossature grammaticale. Ils proposent ainsi à un public essentiellement bourgeois une somme de connaissances dont le but avoué est la maîtrise de la langue normée. L'analyse de la phrase y est exposée occasionnellement, en particulier dans les chapitres consacrés aux verbes et à leurs emplois ou aux phénomènes d'accord. L'intérêt réside avant tout dans la présentation des parties du discours. L'exposé s'attache aux aspects normatifs : la formation du pluriel, du féminin, la conjugaison, etc. L'accord du participe passé y retient l'attention des grammairiens, mais, au-delà du passage obligé qu'est devenu ce monstre grammatical, d'autres éléments de norme sont détaillés dans ces ouvrages, qui se déploient sur des centaines de pages (1461 pages pour Girault-Duvivier ; 878 pages pour Bescherelle, en partie sur deux colonnes, et 636 pages pour Landais, entièrement sur deux colonnes). L'ampleur de ces publications permet aux auteurs d'aborder un grand nombre d'éléments normatifs reliés aux différentes parties du discours. Voyons-en quelques exemples. Le chapitre consacré au substantif propose, entre autres, l'exposé des « substantifs de différent genre d'une même consonance, mais ayant différentes significations » (Girault-Duvivier, 1811, tome 1, p. 107). Le chapitre portant sur l'adjectif permet de clarifier notamment la façon d'user du superlatif (*figure 4*) ou les différences de sens en fonction de la position de l'adjectif (*figure 5*). On trouve pour l'adverbe, par exemple, quelques remarques sur l'utilisation de la particule adverbiale « ci » (*figure 6*). La partie de la grammaire consacrée aux verbes permet

d'expliciter les co

En parlant d'une femme, on dit : *Dans une fête, à un spectacle, elle étoit toujours LA PLUS BELLE; mais on devrait dire : C'est dans son négligé qu'elle étoit LE PLUS BELLE; mais cela répugne à l'oreille; que faut-il faire alors? Un solécisme, en disant, LA PLUS BELLE? Non, il faut prendre une autre tournure, et dire, qu'elle avoit le plus de beauté.*

proposition, etc.

Figure 4 Girault-Duvivier (1811), *Grammaire des grammaires*, tome 1, p. 269-270.

<p>Une FAUSSE porte est une issue ménagée à l'effet de se dérober aux importuns, sans être vu.</p> <p>FURIEUX, avant le substantif, signifie prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre : <i>Un FURIEUX menteur. Une FURIEUSE entorse.</i></p>	<p>Une porte FAUSSE est un simple simulacre de porte, en pierre, en marbre, en menuiserie, ou en peinture.</p> <p>FURIEUX, après le substantif, signifie transporté de fureur, en furie : <i>Fou FURIEUX. Lion FURIEUX.</i></p>
---	---

Figure 5 Girault-Duvivier (1811), *Grammaire des grammaires*, tome 1, p. 288.

Beaucoup de personnes font la faute de dire : *Cet homme ICI, ce moment ICI* ; et du temps de *Vaugelas*, tout Paris disoit, *cet homme-CI, ce temps-CI* ; mais la plus grande partie de la cour disoit *cet homme ICI, ce temps ICI*, et *Vaugelas* lui-même étoit pour cette façon de parler. Aujourd'hui il n'y a plus de choix : la première est la seule bonne, l'autre n'est que dans la bouche du peuple.

Figure 6 Girault-Duvivier (1811), *Grammaire des grammaires*, tome 2, p. 2926.

L'appel à l'autorité

Grâce à l'espace dont elles disposent, les grammaires d'envergure que sont celles de Girault-Duvivier, des frères Bescherelle ou de Landais inaugurent une tradition grammaticale qui fera le succès du *Bon usage* au siècle suivant, celle de l'appel à l'autorité. Les grammairiens asseyent les règles et principes normatifs qu'ils présentent en recourant aux avis de dictionnaires reconnus, en particulier celui de l'Académie française, aux avis d'autres grammairiens, mais aussi et surtout, à des citations d'écrivains (*figure 7*). Cet appareil critique allonge la présentation et n'est envisageable que dans des ouvrages de grammaires aussi volumineux que ceux-là. Par ailleurs, il laisse entrevoir le caractère labile de certaines règles (*figure 8*

PELLE d'avoir vu, avoir fait, et avec le que conjonctif : *Je me rap-
 PELLE QU'IL M'A DIT.*
Féraud dit que *se rappeler* régit *de* avec l'infinitif ; mais il pense
 que, dans ce cas, la préposition *de* est employée par euphonie.
Domergue et *Domairon* sont d'avis que l'emploi de la préposition
de, entre *se rappeler* et un infinitif, est autorisé par analogie avec
 les constructions *espérer de*, *désirer de*, *préférer de*.
 Enfin les écrivains viennent à l'appui de ces autorités.
 On lit dans *Roubaud* : *La réminiscence est le plus léger et le plus
 faible des souvenirs, ou plutôt c'est un souvenir si faible et si lé-
 ger, qu'en nous rappelant une chose, nous ne nous rappelons pas,
 ou nous ne nous rappelons qu'à peine d'en avoir eu peut-être quel-
 que idée.*
 Dans *Condillac* : *Quand nous commençons à réfléchir, nous ne
 voyons pas comment les idées et les maximes que nous trouvons en
 nous, auraient pu s'y introduire, nous ne nous rappelons pas d'en
 avoir été privés.*
 Dans *J.-J. Rousseau* (la Nouvelle Héloïse) : *Il s'est RAPPELÉ DE
 VOUS AVOIR VU.*
 Dans *La Harpe* (Cours de littér.) : *Je crois tout ce morceau ab-
 solument neuf; du moins ne me RAPPELÉ-JE pas d'en avoir vu nulle
 part un semblable.*
 Dans *M. de Chateaubriand* : *Nous nous RAPPELONS D'AVOIR trouvé
 une fois un nid de bouvreuil dans un rosier.*

Figure 7 Girault-Duvivier (1811), *Grammaire des grammaires*, tome 2, p. 175.

N° CCCCLXXXVI.	
NOMBRE, DU VERBE APRÈS PLUSIEURS SUBSTANTIFS UNIS PAR OU.	
<p>AVEC LE SINGULIER.</p> <p>Usez, n'abusez point, le sage ainsi l'ordonne. L'ASTÉNEUCE ou l'EXÈCS ne fit jamais d'heureux. (VOLTAIRE.)</p> <p>Nous sommes si peu faits pour être heureux ici- bas, qu'il faut nécessairement que l'ÂME ou le CORPS souffre, quand ils ne souffrent pas tous deux. (J.-J. ROUSSEAU.)</p> <p>UNE FROIDEUR ou une INCIVILITÉ qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous, nous les fait haïr, mais UN SALUT ou UN SOURIRE nous les réconcilie. (LA BRUYÈRE.)</p>	<p>AVEC LE PLURIEL.</p> <p>L'IGNORANCE ou l'ERREUR peuvent quelquefois servir d'excuse aux méchants. (BERN. DE SAINT-PIERRE.)</p> <p>Les enfants n'auraient garde de respecter un maître que son mauvais ÉQUIPAGE ou une vile SU- JÉTION rendraient méprisables. (J.-J. ROUSSEAU.)</p> <p>Le BONHEUR ou la TÊMÉRITÉ ont pu faire des héros; mais la vertu toute seule peut former de grands hommes. (MASSILLON.)</p>

Figure 8 Bescherelle aîné et jeune et Litalis de Gaux (1834), *Grammaire nationale*, p. 569.

La perception de l'écrivain comme dépositaire d'un savoir grammatical stylisé prend
 toute sa force à ce moment. Le XIX^e siècle confère à la littérature française classique
 le rôle de sous-tendre l'entreprise grammaticale. La littérature nationale acquiert peu à
 peu, mais parfois difficilement, le statut de référence et entraîne dans son sillage
 l'apparition de remarques stylistiques dans les grammaires. Landais, par exemple,
 parle de l'ordre à suivre entre le complément direct et le complément indirect en
 fonction de la longueur de chacun.

Les fautes langagières

Le XIX^e siècle est le siècle par excellence de la lutte contre les fautes de français, le siècle dont l'objectif est d'uniformiser la langue nationale, et ce par l'école, mais aussi par les livres. Les grammaires d'envergure proposent ainsi de longues sections consacrées aux barbarismes (*figure 9*), aux pléonasmes et aux locutions vicieuses. Lorsqu'un grammairien comme Girault-Duvivier dresse la liste des types de barbarismes, il jette en tout premier lieu le déshonneur sur les mots qui ne relèvent d'aucune autorité, à savoir l'Académie française et les bons écrivains (*figure 10*). Le XIX^e siècle a désormais ses modèles et il ne faut y déroger sous aucun prétexte.

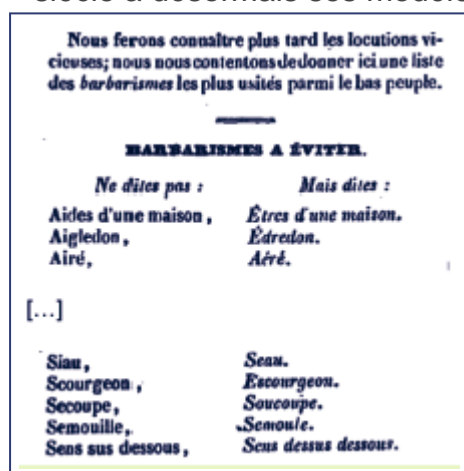


Figure 9 Landais (1835), *Grammaire générale des grammaires françaises*, p. 139-140.

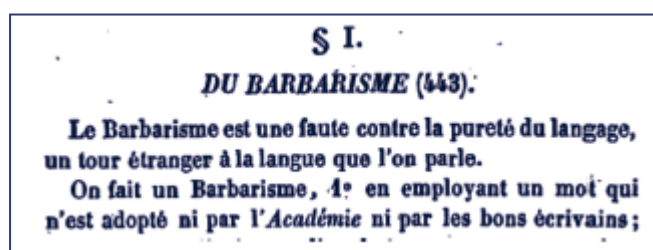


Figure 10 Girault-Duvivier (1811), *Grammaire des grammaires*, tome 2, p. 1135.

Les fautes de français, en tant qu'expressions condamnées par les grammairiens, acquièrent un statut presque honteux. À côté des fautes d'orthographe, elles deviennent stigmatisées par l'école et apparaissent désormais comme des taches, voire des tares sociales (*figure 11*). La demande de correction est là, puisque les

maisons d'édition proposent nombre d'ouvrages ne traitant que de ces problèmes langagiers. On citera, entre autres : Boinvilliers, *Le petit vocabulaire comparatif du bon et du mauvais langage* (1829) ; Munier, *Dictionnaire de locutions vicieuses avec les corrections et des notes grammaticales* (1820) ; Desgranges, *Petit dictionnaire du peuple à l'usage des quatre cinquièmes de la France* (1821) ; Platt, *Dictionnaire des locutions vicieuses* (1835) ; Lévy (1843), *Les omnibus du langage, corrigé des locutions vicieuses, employées journellement* ; Riou (1853), *Les dites et ne dites pas* ; Jullien (1853), *Le langage vicieux corrigé*. Les locuteurs de la première moitié du XIX^e siècle sont très friands de ces ouvrages de correction.

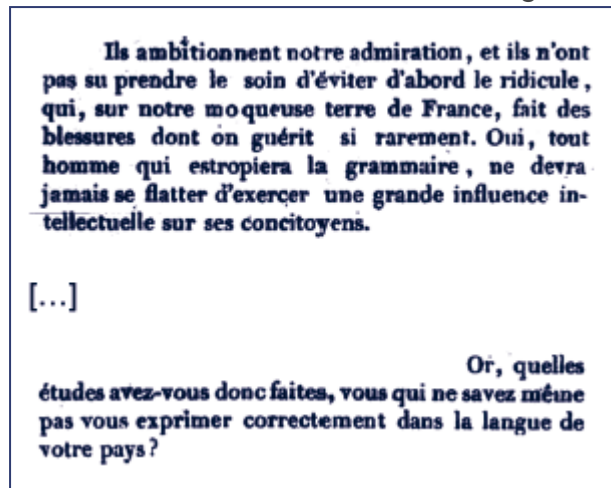


Figure 11 Landais (1835), *Grammaire générale des grammaires françaises*, p. 139-140.

Qu'y aborde-t-on ? Des problèmes relatifs à la prononciation, d'abord. L'apprentissage de la lecture, de plus en plus répandu, apporte son lot d'erreurs : de nombreuses consonnes internes ou finales sont de plus en plus prononcées parce que les locuteurs ont pris l'habitude de voir le mot écrit. Or, l'orthographe française se caractérise, entre autres, par toute une série de consonnes qui ne se prononcent normalement pas. Les manuels de correction insistent donc sur le fait qu'il faille prononcer dompter « don-ter » et non « donp-ter » ; *estomac*, « estoma » et non « estomak » ; *et tabac, fusil, persil, nombril* sans leur consonne finale non plus. Par contre, ces mêmes ouvrages doivent rappeler de prononcer d'autres consonnes que les locuteurs ont tendance à faire tomber : *profil* (« profil » et non « profi »), *neuf* (« avec *f* ferme : un couteau *neuf*, des couteaux *neufs* »), *quelqu'un* (« quelkun », et non pas « quékun » ni « queukun »), *pantoufle* (« pantoufle » et non « pantouffe »), *tabernacle* (« tabernacle » et non « tabernaque »), etc. [exemples tirés de Boinvilliers, 1829)]. Ces manuels insistent également sur les diverses réalisations phonétiques de la lettre « e » (écrite avec ou sans accent) : *peser* ne doit pas se prononcer « péser », *réviser* ne doit pas être

prononcé « re-viser », etc. Évidemment, certaines prescriptions n'ont pas été suivies : il fallait ainsi prononcer « petiller » et non pas « pétiller » ; « pognard », « pognant », « pognée », « pognet » et non « poignard », « poignant », « poignée », « poignet ». Les manuels de correction abordent ensuite la vaste série d'expressions condamnées : erreurs de préposition (*figure 12*), mots inadaptés, sens inadaptés, erreurs de nombre, erreurs de genre, erreurs de morphologie verbale, erreurs d'accord (*figure 13*),

DANS.
NE DITES PAS : Il a ses souliers dans ses pieds ;
dites : Il a ses souliers à ses pieds. *

constructions non admises (*figure 14*), etc.

Figure 12 Boinvilliers (1829), *Le petit vocabulaire comparatif du bon et du mauvais langage*, p. 61.

<p>C'est moi qui a écrit cette lettre; c'est moi qui commencera la par- tie.</p>	<p>C'est moi qui ai écrit cette lettre; c'est moi qui commencerai la par- tie.</p>
--	--

[...]

La faute dont il s'agit est aussi grossière que si l'on disait, *j'a écrit cette lettre, je commencerai le premier*. Le verbe doit être au même nombre et à la même personne que son sujet; le sujet est ici représenté par le mot *qui*, pronom qui se rapporte à *moi*. *Moi* est un pronom de la première personne singulière; donc les verbes *écrire* et *commencer* doivent être à la première personne et au singulier.

Figure 13 Munier (1820), *Dictionnaire de locutions vicieuses avec les corrections et des notes grammaticales*, p. 145.

MÈNE-E-Y, TOÛ-E-Y, MÈNE-E-EN, TOÛ-E-EN, dans
mène-moi-x-y, amuse-toi-x-y, donne-moi-x-en, sers-toi-x-en.
 Ce sont d'affreux barbarismes auxquels bien des personnes se laissent aller par analogie de son avec les pronoms du pluriel : *mène-nous-y, amusez-vous-y, donnez-nous-en, servez-vous-en*. Mais il est facile de voir qu'ici les mots ne sont pas altérés, et qu'on n'a pas à introduire cette lettre parasite *s* ou *x*. La vraie construction est *mène-m'y, amuse-f'y, donne-m'en, sers-f'en*. Si on trouve ces finales trop dures, il faut tourner sa phrase autrement.

Figure 14 Jullien (1853), *Le langage vicieux corrigé*, p. 92.

Un auteur comme Platt, au-delà de ses attaques contre les fautes de langage, s'inscrit dans une réflexion linguistique diachronique et sociolinguistique. En effet, il souligne que les fautes d'aujourd'hui sont souvent des vestiges d'emplois plus anciens que le

peuple continue de manier (figure 15).

presque toutes les fautes que fait aujourd'hui la partie la plus ignorante du peuple, et que les compilateurs de locutions vicieuses traitent dédaigneusement de barbarismes ou de solécismes, sont tout bonnement des archaïsmes

[...]

Il arrive par là qu'en croyant rire de la bêtise de nos concitoyens illettrés, ce qui n'est pas fort généreux, nous ne faisons, le plus souvent, que nous moquer de nos aïeux, ce qui n'est pas trop bienséant.

Figure 15 Platt (835), *Dictionnaire des locutions vicieuses*, p. vii-viii.

Les ancêtres du Bescherelle de conjugaison

Les ouvrages publiés au XIX^e siècle s'inscrivent dans un renouveau de l'apprentissage du français : les manuels se spécialisent. Si les grammaires abordent longuement la conjugaison verbale, elles ne peuvent tout traiter avec exhaustivité. On voit ainsi apparaître des dictionnaires de verbes et des manuels de conjugaison : les frères Bescherelle (1843), *Le dictionnaire usuel de tous les verbes français tant réguliers qu'irréguliers, entièrement conjugués, contenant, par ordre alphabétique les 7000 verbes de la langue française avec leur conjugaison complète* ; les frères Bescherelle (1843), *Le véritable manuel des conjugaisons ou Les conjugaisons mises à la portée de tout le monde* ; Verlac (1850), *Dictionnaire synoptique de tous les verbes de la langue française tant réguliers qu'irréguliers, entièrement conjugués*. Ces ouvrages se découpent en deux parties. La première propose l'ensemble des éléments théoriques reliés à cette catégorie de mot. On y trouve ainsi la distinction entre verbes substantifs et verbes adjectifs, les classes de verbes (actifs, passifs, pronominaux, etc.), les groupes de conjugaison (au nombre de quatre : *-er*, *-ir*, *-oir* et *-re*). Selon les ouvrages, il est également possible de trouver des explications plus ou moins approfondies sur le sujet et les compléments d'un verbe, sur l'accord du verbe, l'emploi des temps ou l'accord du participe passé. La première partie de ces ouvrages présente également les verbes modèles pour chacun des quatre groupes de conjugaison, pour chaque type de verbe (actifs, impersonnels, réfléchis, etc.), mais aussi pour la forme interrogative :

« Le langage par interrogation étant très-usité, nous pensons qu'il est nécessaire de donner un modèle de verbes conjugués sous cette forme. » (Bescherelle, *Manuel*, 1843, p. XLVI) On trouve ainsi un tableau de conjugaison complet de quelques verbes (*être, avoir, aimer, finir, recevoir et rendre*), conjugués à la forme interrogative à tous les temps et à toutes les personnes. Le radical et la terminaison sont



séparés (figure 17).

Figure 16 Frères Bescherelle (1843), *Le véritable manuel des conjugaisons*.

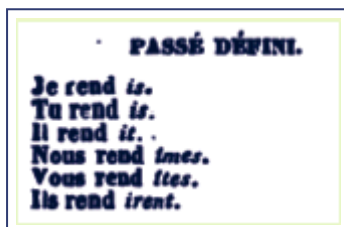


Figure 17 Frères Bescherelle (1853), *Manuel des conjugaisons*, p. xxxiii.

La seconde partie de ces ouvrages en constitue le cœur ; elle est formée des listes de conjugaison. Les verbes servant de modèles sont entièrement conjugués ; vient ensuite, à l'infinitif, la liste des verbes suivant ce modèle. Les modifications orthographiques en jeu sont ensuite expliquées, comme l'utilisation de la cédille, le redoublement du *l* ou du *t*, la présence de deux *i*, etc. La présentation varie d'un ouvrage à un autre. Ainsi, dans le *Dictionnaire des frères Bescherelle*, l'ampleur du livre autorise une présentation de la conjugaison complète de chaque verbe, avec la

prononciation du verbe à l'infinitif, son sens, au moins un exemple d'emploi, le verbe qui lui sert de modèle de conjugaison, et enfin, la conjugaison à tous les modes, à tous les temps et aux premières personnes, à moins que la conjugaison ne soit trop difficile. Par contre, la présentation typographique est serrée, et tout se suit sur une même ligne.

Conclusion

Ce premier article consacré à la grammaire du XIX^e siècle a traité des publications grammaticales dont l'intérêt porte avant tout sur la maîtrise de la norme : l'orthographe, la morphologie et la syntaxe. La première moitié du XIX^e siècle a été marquée, entre autres, par les exercices de cacographie. L'objectif est de faire apprendre l'orthographe, qu'elle soit grammaticale ou lexicale, en présentant aux élèves des textes remplis d'erreurs en tous genres. La dictée ne fera son apparition qu'une fois cette pratique pédagogique remise en question. La présentation de la norme occupe au XIX^e siècle une place essentielle dans les ouvrages grammaticaux d'envergure. Elle y est ordonnée et nuancée. En effet, chaque partie du discours fait l'objet de remarques normatives dans lesquelles les citations d'écrivains nationaux occupent désormais une place de choix et qui présentent les solutions aux cas de figure étudiés. D'autres ouvrages, plus ciblés, ne traitent que des erreurs répandues (pléonasmes, construction de l'impératif, etc.). Enfin, le XIX^e siècle voit naître les manuels de conjugaison, plus ou moins imposants. Ces traités des verbes se présentent comme l'étude normative de la morphologie verbale, mais certains d'entre eux – c'est le cas du dictionnaire des verbes des frères Bescherelle – y abordent également les types de compléments acceptés par chacun des verbes. Au-delà de l'intérêt pour la norme, ce siècle développera la pratique de l'analyse de la langue en contexte scolaire. Dans le prochain article, nous verrons que la grammaire scolaire de l'époque a mis au point une architecture d'analyse de la langue organisée sur deux plans, le plan logique et le plan grammatical.



Référence CHERVEL, André (2006). *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*

, Paris, Retz. (Usuels).



Sophie Piron

Professeur à l'UQAM